Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 982

Artikel: Bonne compagnie
Autor: Cornuz, Jeanlouis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020169

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Bonne compagnie

Ils n'aiment pas le dernier livre de Ziegler? Qu'à cela ne tienne! Ils n'ont qu'à recourir à leur procédé habituel et n'en pas parler! Et vous allez voir que c'est ce qu'ils vont faire; ils ont déjà commencé. Par exemple, L'Illustré. Sur la couverture, une photo de cet homme méritant entre tous, Albert-Louis Chappuis, paysan, écrivain et éditeur — suivi d'un magnifique article, relevant ses mérites: n'a-t-il pas créé, avec les éditions de Mon Village, une véritable terre d'accueil, non seulement pour les écrivains de chez nous, mais pour des écrivains français, Besson par exemple, qui est de Dôle? Je vous parie tout ce que vous voulez que les journaux comme il faut, le Journal de Genève, la Gazette de Lausanne, 24 Heures, etc, vont encore multiplier les articles. Nul doute également que l'Université tiendra à rendre hommage à un homme qui tout au contraire de Ziegler, mais très discrètement et sans demander l'aide de qui que ce soit, élève un monument aux vertus de ce pays, le nôtre. Publiant même Rod, même Urbain Olivier... («Vous racontez n'importe quoi — Non, c'est eux qui font n'importe quoi.»)

A propos, j'ai suivi l'émission de Pivot, l'autre soir, sur A2 — sans trop comprendre de quoi il s'agissait. On a beaucoup parlé d'argent sale... Ziegler disait qu'il y en avait beaucoup, les autres qu'il exagérait et qu'on en trouvait autant dans d'autres pays. Je m'attendais à entendre parler de ces journaux qui, en Suisse allemande comme en Suisse romande, chez nous comme ailleurs, soutiennent (substantif: souteneur, la langue populaire dit aussi maquereau) les respectueuses — pour lesquelles j'ai toute compréhension voire même sympathie. Eh bien non, pas un mot! Pas un mot non plus sur le commerce des armes... Là aussi, d'ailleurs, il est bien vrai que nous ne sommes pas seuls. Ceci me rappelle la campagne menée lors de l'initiative proposant d'interdire l'exportation des armes: je m'étais trouvé en face d'un honorable citoyen, apparemment communiste convaincu, qui me disait: «L'URSS vend des armes alors pourquoi la Suisse n'en vendraitelle pas aussi ?» N'étant malheureusement pas communiste, je ne voyais pas - et je ne vois pas — pourquoi il fallait suivre l'exemple communiste. Je ne vois pas non plus, en matière d'argent «sale», pourquoi nous devrions nous aligner sur l'Autriche, sur Panama, etc, comme le proposait l'un des contradicteurs de Ziegler.

A propos de livres, dont on pourrait parler plus qu'on ne le fait: le dernier Cherpillod, *Album de Famille*!

Je disais, à propos de Debluë: un certain ton, une certaine manière de dire les choses...

Non, c'est vrai: peut-être rien de très nouveau dans *Album de Famille* — on y retrouve même — avec beaucoup de plaisir — des choses qu'on avait déjà lues, par exemple cette préface que

Cherpillod avait donnée à ce petit chefd'œuvre, *La petite Monnaie des jours* (pardonnez la répétition de *petit*!) de Janine Massard.

Rien de très nouveau, mais un constant bonheur d'expression. Par exemple ces quelques lignes: «J'aurai bientôt soixante ans, mais aujourd'hui pas davantage qu'hier, je ne troquerais mon droit d'aînesse contre un plat de lentilles, même si la cuisine bourgeoise y ajoute le lard et la saucisse...» Ou encore: «Je ne suis pas tombé de la dernière pluie; je m'en félicite d'ailleurs: elle serait acide.»

Et puis, ce que j'écrivais n'est pas tout à fait juste: un chapitre, très inattendu et très savoureux, sur notre «capitale»: «Une balade bernoise du quotidien à l'étrange.» L'Album est un livre qu'on déguste.

ZURICH

Les minorités à l'école

(cfp) Les discussions françaises sur le port du voile par des écolières musulmanes n'a pas d'équivalent en Suisse. Ce genre de problème a pourtant été abordé dans le canton de Zurich ou près de 2000 écoliers pratiquent l'Islam. Ils sont en majorité turcs, donc sunnites.

Pour répondre aux demandes d'information de la part d'enseignants et d'autorités scolaires, le Département cantonal de l'instruction publique, après diverses consultations, a émis quelques recommandations qui ont été publiées dans la feuille officielle scolaire (Schulblatt des Kantons Zürich).

Ces recommandations concernent six domaines: les demandes de congé scolaire pour participer aux grandes fêtes de l'Islam (par exemple la fête du Ramadan et la fête du sacrifice) ou à la prière du vendredi; les demandes de dispense de l'enseignement de la gymnastique et de la natation ou de certaines leçons ayant une signification religieuse, la préparation de Noël, par exemple; les requêtes de dispenses pour les camps de classe et les excursions et, enfin, les demandes de mise à disposition de locaux scolaires pour les cours turcs de morale et de religion.

Dans tous ces domaines, les personnes

visées (enseignants et autorités scolaires) sont invitées à faire respecter la loi concernant l'enseignement obligatoire tout en s'adaptant aux circonstances si les parents insistent. C'est ainsi que les heures manquées doivent être compensées. Au surplus, une volonté de dialogue doit exister et, lors de la préparation d'une fête scolaire de Noël, les élèves professant une religion différente pourraient être invités à parler de leurs propres fêtes. En ce qui concerne la gymnastique et la natation, il ne devrait pas y avoir de dispense, car des enseignements semblables existent en Turquie. Cependant, les dérogations vestimentaires peuvent, le cas échéant, être admi-

En ce qui concerne la demande de mise à disposition de locaux pour des cours organisés par l'ambassade, il n'y a pas d'obligation d'y répondre favorablement pour le cours «Morale et religion» alors que c'est le cas pour le cours «Langue et culture nationales» prévu depuis 1983. Ajoutons, dans le même ordre d'idées, que la direction des écoles zurichoises a créé, en janvier de cette année, un service de conseils pour les contacts avec les élèves yougoslaves dont le nombre est élevé (plus de 2500) et dont une bonne partie arrivent de régions peu développées du sud.

Il est certain que les mélanges toujours plus grands des élèves de nos écoles créent de nouveaux problèmes à résoudre avant toute explosion de racisme.